

Pas d'école le mercredi matin pour la rentrée 2011

PRIMAIRE • *Le DIP a pris du retard dans son projet de loi sur les horaires scolaires.*

Prévue initialement pour la rentrée 2011, l'entrée en vigueur du mercredi matin d'école n'aura en tout cas pas lieu avant 2012. L'information, parue hier dans la *Tribune de Genève*, est confirmée par Frédéric Wittwer, le «monsieur HarmoS» du Département de l'instruction publique (DIP). Etabli dans le cadre de l'accord intercantonal sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire (HarmoS), le projet du DIP a pris du retard. Il devrait être traité au Grand Conseil durant les sessions des 14 et 15 octobre, mais doit encore être discuté au Conseil d'Etat durant l'été. «Tout n'est pas décidé. Pour l'instant, nous ne pouvons pas savoir ce que contiendra le texte», affirme Frédéric Wittwer.

La tâche s'annonce difficile tant les avis sur la question sont mitigés. La consultation tenue de mars à juin entre les représentants du DIP, des communes et de la Ville de Genève, des enseignants et des parents, ainsi que des prestataires des activités parascolaires et périscolaires a mis en exergue certaines divergences. Elle a notamment débouché sur un refus massif des enseignants. L'introduction du mercredi matin, surtout chez les plus petits (jusqu'en 2e primaire), a

également soulevé des réticences du côté des parents. D'autres oppositions portaient sur la préférence pour une augmentation qualitative plutôt que quantitative de l'enseignement, ainsi que sur l'importance du mercredi matin pour les activités extrascolaires. Malgré tout, «certaines remarques convergentes» ont émergé de la concertation, souligne M. Wittwer.

En dépit de ce retard, Olivier Baud assure qu'il n'y a pas eu de blocages, ni de la part du syndicat des enseignants (SPG) ni de celle des autres acteurs concernés. Pour le président du SPG, le DIP n'a pas anticipé l'ampleur que prendrait le débat: «Ils se sont donné des délais trop courts», estime-t-il. «Le calendrier doit prendre en compte ce qui est ressorti de la consultation», affirme quant à lui Frédéric Wittwer. Le projet de loi du DIP sera-t-il soumis à modifications en fonction des suggestions et des oppositions des instances ayant participé à la concertation? «Il y a une tentative de passage en force», pointe Olivier Baud, pour qui rien n'est moins sûr.

MÉLISSA LLORENS